

DISSERTATION
SUR LE PÉRIPLÉ
DE SCYLAX,

ET SUR

L'ÉPOQUE PRÉSUMÉE DE SA RÉDACTION.

PAR J. F. GAIL FILS.



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 12;

ET CHEZ TREUTTEL ET WURTZ,

RUE DE BOURBON.

FÉVRIER 1825.

IMPRIMERIE DE JULES DIDOT AINÉ,

IMPRIMEUR DU ROI,
rue du Pont-de-Lodi, n° 6.

DISSERTATION
SUR LE PÉRIPLÉ

DE SCYLAX

L'ÉPOQUE PRÉSENTÉE DE SA RÉDACTION

PAR J. R. GAILLARD



A PARIS

CHEZ MOUTON, A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

ET CHEZ TREUTTEL ET WURTZ

MDCCLXXXIII

AVERTISSEMENT.

Ce mémoire est extrait d'un ouvrage, intitulé, *Geographi Græci Minores*, édition grecque-latine, dont le premier volume va paraître. Il contiendra les Périples d'Hannon et de Scylax, avec version latine, dissertations, et notes *variorum*. C'est une nouvelle édition de la collection d'Hudson, considérablement augmentée.

Cette dissertation, dont l'académie des inscriptions et belles-lettres a bien voulu entendre la lecture, a été l'objet de plusieurs remarques, qui ont toutes été mises à profit. D'ailleurs, une nouvelle rédaction de ce mémoire, écrit d'abord en latin, m'a donné l'occasion de remanier le sujet, de mieux faire ressortir certains détails, d'insister moins sur quelques autres; de sorte que cette dissertation française, faite assez long-temps après l'autre, présente peut-être la question sous un meilleur jour, quoique le fond des idées soit le même.

La publication de mon premier volume est retardée par des causes, qui me sont tout-à-fait étran-

gères. C'est pour annoncer mon travail, et en même temps pour en donner un aperçu, que j'ai offert au public et aux savants, ce résultat d'une partie de mes recherches. Je réclame l'indulgence, en même temps que je m'efforcerai de la mériter.

DISSERTATION

SUR

LE PÉRIPLÉ DE SCYLAX,

ET SUR

L'ÉPOQUE PRÉSUMÉE DE SA RÉDACTION.

L'époque à laquelle fut rédigé le Périples attribué à Scylax est loin d'être encore fixée d'une manière certaine, même après les recherches spéciales de Dodwell, Vossius, Jac. Gronovius, du baron de Sainte-Croix, et de M. Niebuhr, et après les opinions émises par d'autres savants sur cette question. J'apporte une opinion qui n'est pas nouvelle quant au résultat, mais qui s'appuie sur des raisons nouvelles. En comparant ce qui avait été dit, j'ai senti que ce n'était pas assez d'un, de deux, de trois arguments pour décider la question; car en procédant ainsi, le Périples de Scylax devenait un arsenal où l'on trouvait des armes pour défendre toutes les opinions. Mais j'ai pesé le nombre et la valeur des arguments contraires; j'ai tâché de me former un jugement fondé sur le plus grand

nombre d'inductions, qui doivent l'emporter sur le plus petit nombre d'inductions contraires. Sur-tout je me suis imposé la loi de laisser chaque vraisemblance, quelle qu'elle fût, subsister indépendamment de tout le reste; de ne pas sacrifier ce qui était en contradiction avec mon idée principale. Ainsi, c'est en conciliant les avis de tous ceux qui avaient traité diversement la même question que je me suis composé un résultat, différent plus ou moins de celui des autres, et qui cependant résume toutes les conjectures, auxquelles on pouvait reconnaître quelque valeur.

Si nous demandons aux plus anciens auteurs des notions sur un Scylax géographe, Hérodote¹ se présente le premier pour nous apprendre qu'il exista, un peu avant lui, un homme de ce nom, que Darius, fils d'Hystaspe, chargea de visiter certaines côtes de l'Océan Indien, ou mer Érythrée. Or, comme le Périple que nous avons est celui de la Méditerranée, nous ne pouvons, d'après ce passage, établir d'identité entre ce navigateur et l'auteur du Périple.

Aristote² parle d'un Scylax dans le même sens qu'Hérodote, et le fait voyager également

¹ Liv. IV, c. XLIV.

² *Politic.*, VII, 14.

dans l'Océan Oriental. Harpocraton¹, Philostrates², Jean Tzetzés³, nous disent la même chose. Strabon⁴ est le premier qui cite un passage d'un Scylax sur la Troade, et ce passage est d'accord avec le texte qui nous reste, quoi qu'en ait dit Vossius, combattu cette fois avec raison par Gronovius. Cependant Strabon⁵ cite un second passage d'un Scylax, qui ne se retrouve pas aujourd'hui dans notre Périple. Ainsi nous n'avons rien encore à conclure, si ce n'est que Scylax est cité par l'érudit Strabon⁶ comme un ancien géographe parlant des côtes de la Méditerranée, et auquel il remonte comme à une des premières sources géographiques⁷.

Ce titre d'ancien géographe, de *παλαιός συγγραφεύς*, de *παλαιός λογογράφος*, est encore donné par Marcien d'Héraclée⁸, Étienne de Byzance⁹, à un Scylax

¹ Voc. Ἰπὸ γῆς οἰκοῦντες, pag. 174, ed. Gronov. Lugd. Bat.

² In *vita Apoll. Tyan.*, III, 14.

³ *Chil.*, VII, 144.

⁴ Lib. XIII, p. 873, C. ed. Amstel.

⁵ Lib. XII, p. 849, A.

⁶ Lib. XIV, p. 972, B.

⁷ ... ὅτι δ' ἦν κατοικία Μουσῶν ἢ Βιθυνία, ΠΡΩΤΟΝ ΜΑΡΤΥΡΗΣΕΙ Σκύλαξ ὁ Καρυστεύς, ... (lib. XII, 849).

⁸ In *Epitom. Artemidori*, p. 63, Huds.

⁹ Voc. Καρυστεύς.

qu'ils citent tous comme un écrivain d'une haute antiquité, sans distinguer un ancien et un nouveau Scylax; et à coup sûr, ces auteurs qui ont traité *ex professo* de la géographie, et qui devaient avoir étudié les sources, n'ont pas ignoré l'existence du Scylax d'Hérodote; il paraît donc probable que, quand ils ne reconnaissent qu'un Scylax, et qu'ils ont connu celui d'Hérodote, il y a dans leur esprit identité entre l'un et l'autre.

Si maintenant nous consultons l'antiquité sur les différents Scylax qui ont existé, Cicéron nous en nomme un, mais très postérieur, qui fut l'ami de Panætius. Il était bien né en Carie, mais dans la ville d'Halicarnasse, tandis que le Scylax d'Hérodote était de Caryande. D'ailleurs celui de Cicéron était un des premiers magistrats dans sa patrie, et ces fonctions ne se concilient guère avec les soins que réclament la culture d'une science, et les courses maritimes qu'elle rendait alors nécessaires. Du reste, je ne veux encore rien établir ici, et je sais qu'on pourrait répondre à la rigueur qu'un magistrat suprême pouvait, par sa position même, avoir des renseignements géographiques, et les publier pour l'usage du commerce.

¹ *De Divin.*, II, 42.

Suidas nous apprend qu'il y a eu un troisième Scylax, contemporain de Polybe. Si nous en croyons Suidas, le Périple qui nous occupe appartiendrait probablement à ce Scylax, auquel il attribue plusieurs Périples et autres ouvrages, et enfin une réfutation des écrits de Polybe. Mais plusieurs savants, et entre autres Ruhnken², ont remarqué que Suidas confond souvent les personnages, et attribue à un seul homme plusieurs écrits composés à diverses époques: je présume qu'on en jugera ainsi au sujet de sa courte notice sur Scylax; et déjà Dodwell³, Vossius⁴, et M. Niebuhr⁵, ont manifesté le même sentiment, quoique pour arriver à des résultats différents.

Que conclure déjà de ces premières données? c'est que les géographes grecs ont cité souvent un Scylax comme auteur de recherches géographiques très anciennes, les uns disent sur les côtes de l'Océan Oriental, les autres sur les côtes de la Méditerranée.

¹ Voc. *Σκλαξ*.

² In Præfat. ad Timæi lexic., p. 14, 15.

³ Dissert. in. Scylac., § II.

⁴ Præf. de Scylac., pag. 89, Huds. p. 153 de mon éd.

⁵ In *Abhandl. der kœnigl. Akad. von Berlin*, 1804 — 1811; *historisch-philolog. Klasse*, p. 86.

Mais il y a loin de là à pouvoir affirmer que le Périple qui nous est parvenu est réellement de ce Scylax; il n'est pas moins douteux qu'il soit le Scylax de Cicéron, ou celui de Suidas.

On a été obligé de chercher dans le texte lui-même les moyens de déterminer l'époque à laquelle il a été composé; et c'est de là sur-tout qu'on a tiré des conséquences très diverses. Lucas Holstenius¹, Fabricius², Hager³, le baron de Sainte-Croix⁴, et Bayer⁵, pensent que ce Périple est l'ouvrage du Scylax d'Hérodote; Mazochi⁶ croit l'auteur de ce Périple contemporain d'Hérodote, mais pense qu'il a écrit après la publication des œuvres du père de l'histoire. En tout cas, Mazochi attribue sans doute le Périple au Scylax envoyé par Darius à la découverte dans l'Océan Indien. Les deux Vossius⁷, Dodwell⁸, et Wasse⁹ (le commentateur de Thucydide), croient

¹ In Bredow. *Epistol. Parisiens.*, p. 13.

² *Biblioth. grec.*, t. IV, p. 106.

³ *Geogr. Büchersaal*, part. I, p. 560.

⁴ *Mém. de l'Ac.*, t. XLII, p. 350. — *Examen crit. des histor. d'Alex.*, p. 370, éd. II.

⁵ *De situ Scythiæ comm. Petrop.*, t. III, p. 96.

⁶ *Tabb. Heracl.*, p. 101.

⁷ Præfat. ad Scylac. — Gérard Voss. *De Hist. gr.*, p. 126.

⁸ *Dissert. in Scylac.*, § IV.

⁹ *Ad Thuc.*, II, 97.

que le Périple est du Scylax contemporain de Polybe, celui dont parle Suidas. Mannert¹ fait fleurir l'auteur de ce texte, quel qu'il soit, au commencement de la guerre du Péloponnèse; Bougainville², de l'an 370 à l'an 360 avant Jésus-Christ. Cluvier³ et M. Voss⁴, le croient plus jeune que Timée, qui florissait l'an 285 avant Jésus-Christ. Enfin MM. Niebuhr⁵ et Ukert⁶ prétendent que ce Périple a été écrit pendant la première moitié du règne de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, c'est-à-dire vers l'an 350 avant Jésus-Christ.

Ceux qui ont voulu faire redescendre l'auteur de cet écrit jusqu'au temps de Polybe se fondaient sur ce qu'il semble renfermer des détails géographiques qui n'appartiennent pas à une époque plus reculée. Je vais commencer par énumérer ces passages, peu nombreux d'ailleurs, parceque ce sera poser d'abord les objections auxquelles j'aurai à répondre, et dire sur quoi se fondent ceux qui veulent faire considérer le

¹ *Geogr. der Griech. und Röm.*, part. I, p. 70.

² *Mém. de l'Ac.*, t. XXVIII, p. 266.

³ *Ital. ant.*, lib. IV, c. 14.

⁴ *Weltkunde der Alten*, p. 7 — 10.

⁵ *Loc. cit.*, p. 83.

⁶ *Geogr. der Griech. und Röm.*, t. I, part. II, pag. 286.

Périple de Scylax comme une pièce assez récente.

Par exemple, nous trouvons dans ce texte qu'une partie des côtes, au fond de l'Adriatique, est occupée par des Celtes, qui faisaient partie d'une grande expédition, et qui, restant en arrière, s'installèrent dans ce lieu¹. Les historiens nous parlent en effet d'une grande expédition des Celtes ou Gaulois un peu avant Polybe: Dodwell² en conclut qu'un écrivain de cette époque a pu seul placer des Celtes sur les bords de l'Adriatique; et puisqu'après le Scylax d'Hérodote, les anciens, dit-il³, n'ont connu que celui qui vécut du temps de Polybe, il faut bien attribuer à ce Scylax le Périple que nous avons. Cet argument, que le baron de Sainte-Croix⁴ a cherché à renverser, en disant qu'il y eut sans doute d'autres invasions de Celtes, antérieures à celle-là, ne serait pas encore suffisant pour décider la question, quand même il serait sans réplique: or, je regrette de dire ici que la dissertation du savant Dodwell sur Scylax n'a pas en définitive d'autre fondement, pour déclarer

¹ Pag. 6, Huds. § XVIII, pag. 245 de mon éd.

² *Dissert. in Scylac.*, § VII.

³ *Ibid.*, § IV, init.

⁴ *Mém. de l'Ac.*, t. XLII, p. 370.

ce Périple une pièce rédigée du temps de Polybe. Car, quand il soutiendra¹ que les Carthaginois n'avaient pas de comptoirs en Espagne du temps d'Hérodote, et que, par conséquent, un Scylax de cette époque n'aurait pu en placer dans cette contrée, son erreur est facile à réfuter; elle l'est déjà dans un savant mémoire du baron de Sainte-Croix². Dodwell³ fait une véritable pétition de principe, quand il argumente de ce que Leucade est appelée île dans le Périple. En effet, dans la plus haute antiquité, du temps d'Homère⁴, Leucade fut péninsule; du temps d'Hérodote elle était une île⁵, parcequ'une colonie, venue de Corinthe, avait creusé l'isthme. Elle était redevenue péninsule du temps de Thucydide⁶, puisqu'il nous parle de vaisseaux transportés à travers l'isthme. Enfin elle rede-
vint une île du temps de Tite-Live⁷, comme

¹ L. c., § VI.

² *Loc. cit.*, p. 369.

³ *Loc. cit.*, § VIII.

⁴ *Odyss.*, XXIV, 376, 377. Voy. ma note 162 sur Scyl.

⁵ Cela résulte de ce qu'Hérodote (VII, 45) rapporte que les Corinthiens, du temps de Cypsélus, coupèrent l'isthme de la péninsule. L'époque de Cypsélus est évidemment postérieure à Homère, et antérieure à Hérodote.

⁶ *Lib. IV*, 8.

⁷ C'est ce que fait comprendre Tite-Live (*lib. XXXIII*,

elle l'est encore aujourd'hui, que les voyageurs la disent séparée du continent par le canal de Sainte-Marie. Mais Dodwell n'avait pas comparé les époques, et ne songeait pas que le géographe qui fait de Leucade une île a pu vivre au moment où cette espèce de promontoire fut séparé du continent pour la première fois, aussi bien que vivre du temps de Polybe ou de Tite-Live. Cette question partielle n'est décidée que par la décision de la question générale, et doit rester pendante, jusqu'à ce qu'une masse d'arguments positifs ait d'ailleurs opéré quelque conviction.

Mais quel argument plus faible encore Dodwell¹ tire de ce que Thèbes étant appelée selon lui *τείχος* dans le Périple, cette dénomination serait une preuve que l'auteur écrivait entre 334 et 314 av. Jésus-Christ. *τείχος*, comme il le prouve fort bien, s'entend dans Scylax de forts maritimes destinés à protéger les ports. Dès-lors, il ne voit plus Thèbes nommée que comme une forteresse maritime; la ville n'existe plus dans l'intérieur des terres; donc Thèbes, à l'époque où le Pé-

e. xvii), et ce qu'exprime formellement Denys d'Halicarnasse (*Ant. rom.*, lib. I, p. 40, lin. 33), en appelant Leucade une île.

¹ Loc. cit., § xiv.

riple fut écrit, avait été détruite: elle ne le fut que par Alexandre; donc le Périple est tout au plus du temps d'Alexandre-le-Grand. Mais ici le texte a été, je crois, mal entendu par Dodwell; et du reste de même par Vossius, Gronovius, MM. Niebuhr, Ukert, et tous les autres. On lit dans ce texte¹: *Αὔλις ἱερὸν, Εὐριπος, τεῖχος Ἀθηδῶν, τεῖχος Θεσπιά, Θεσπιά, Ὀρχομενὸς ἐν μεσογείᾳ*, et l'on a traduit: *l'Hiéron Aulis, l'Euripe, le τεῖχος Anthédon, le τεῖχος Thèbes, Thespies, Orchomènes dans l'intérieur des terres*. Il ne faut ici qu'une meilleure ponctuation; et, en rapportant le mot *τείχος*, qui précède *Θηβαι*, à Anthédon, qui précède *τείχος*, ce sera Anthédon que nous prendrons pour un *τείχος*; on ponctuera avant *Θηβαι*, et il nous restera *Thèbes, Thespies, et Orchomènes*, comme villes de l'intérieur, ce qui est exact. Du reste, qui a jamais parlé d'une forteresse maritime appelée Thèbes? c'est Dodwell seul, pour se rendre raison du passage. Il est donc réellement fait mention de Thèbes dans Scylax, et il est inutile de replacer, à cause de ce passage, le Périple à l'âge d'Alexandre-le-Grand.

Vossius² s'y est mieux pris pour montrer que ce Périple offre des indices d'une géographie

¹ Pag. 23, Huds. § lx, pag. 273 de mon éd.

² *De Scylac. præfat.*, pag. 153 de mon éd.

postérieure à l'âge du Scylax d'Hérodote. Ce Périples¹ nomme les *σζέλη* du Pirée, ou *longs murs*, qui, construits au commencement de la guerre du Péloponnèse, joignaient la ville au port. En effet, le Scylax d'Hérodote n'a pu vivre assez pour voir la construction de ces *longs murs*. Mais Vossius va, je crois, trop loin, lorsqu'il en conclut que le Périples a été écrit par le Scylax contemporain de Polybe. Mais du moins il s'arme d'un fait, auquel il faut avoir égard.

Autre trace d'une époque postérieure au Scylax de Darius, fils d'Hystaspe: la ville de *Thurium* est mentionnée trois fois dans notre géographe². Or cette ville, appelée jadis *Sybaris*, fut détruite, et refondée, dit Strabon, du temps d'Hérodote, et vers la fin de sa vie; elle prit alors, pour la première fois, le nom de *Thuria* ou *Thurium*. Un écrivain un peu plus âgé qu'Hérodote n'aurait pas pu être témoin de la fondation de cette ville nouvelle, et l'appeler de son nouveau nom. Donc, disent plusieurs savants, entre autres M. Niebuhr, le Périples a été écrit après le siècle de Périclès, du temps de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand. Je demande à ce savant qu'il

¹ Pag. 21, Huds. § LVIII, p. 270 de mon éd.

² Pag. 3, fin. et p. 4. Huds. § XII, XIII, pag. 240, 242, de mon éd.

me permette de conclure seulement que ce détail appartient réellement à une époque postérieure; mais si des arguments contraires se présentent avec une force égale, ou même supérieure, il sera forcé d'avouer que quelques mots ne sont pas un livre, et qu'un ouvrage peut être ancien, malgré quelques indices partiels, où l'on reconnaît une touche récente.

Il en est de même d'*Amphipolis*¹, qui, jadis appelée l'*Ἐννέξ ὁδοί*, les *Neuf-Voies*², ne prit ce nom d'*Amphipolis* que vers l'époque de la guerre du Péloponnèse. M. de Sainte-Croix, qui était convaincu de l'antiquité du Périples, répond à cette objection en disant que c'est une interpolation. Je pense en effet que cette opinion est soutenable, quand on s'est fait d'ailleurs une masse d'arguments suffisants pour établir l'antiquité d'un écrit; et peut-être ce savant aurait-il mieux fait d'en revenir encore à cette même solution, pour un ou deux autres passages, dont on ne pouvait guère rendre compte autrement, et

¹ Pag. 27, Huds. § LXVIII, p. 379 de mon éd.

² Pour parler plus nettement, la ville d'*Amphipolis* ne s'appelait pas avant cette époque les *Neuf-Voies*, car elle n'existait pas encore. Il n'y avait qu'une espèce de carrefour. Voyez à ce sujet Polyen, qui ne permet pas de supposer autre chose. Voyez ma note 375 sur Scyl.

qu'il a trop soutenus dans son mémoire sur Scylax.

Le dernier indice à-peu-près qui semble ramener ce Périple à l'âge de Philippe, où le place M. Niebuhr, c'est que *Thronium* et *Cnémis* sont nommés comme villes de la Phocide¹, tandis que ces villes appartenrent toujours, dit-on, à la Locride, jusqu'à l'an 353 avant Jésus-Christ, époque où, selon Diodore, les Phocéens les enlevèrent aux Locriens. M. de Sainte-Croix² s'est attaché à montrer que de semblables tentatives contre des villes ont pu se renouveler plusieurs fois entre des peuples si rapprochés et même si mêlés. En tout cas, je verrais dans ce passage une interpolation, plutôt que je n'en conclurais que le Périple est nécessairement postérieur à l'an 353.

Ainsi les vrais arguments des savants qui veulent ramener la rédaction du Périple à l'âge de Polybe, ou du moins à l'âge de Philippe, père d'Alexandre, se bornent à cinq, c'est-à-dire à l'énoncé des *σκέλη*, ou longs murs; des Celtes sur l'Adriatique; de *Thurium* au lieu de Sybaris; d'Amphipolis au lieu d'Ἐννέα ὁδοί; et des villes de *Thronium* et *Cnémis* placées dans la Pho-

¹ Pag. 23, fin. Huds. § lxxii, p. 274 de mon éd.

² Loc. cit., p. 366.

cide, au lieu de l'être dans la Locride. Encore faut-il les réduire réellement à trois détails hors de contestation; ce sont les *σκέλη*, *Thurium*, et *Amphipolis*. Car on peut dire au sujet des Celtes, placés hors de l'Adriatique, ce que conjecture le baron de Sainte-Croix, qu'ils y sont peut-être venus à une époque antérieure; et au sujet de *Cnémis* et *Thronium* placés en Phocide, que ces deux villes ont pu être à diverses époques prises et reprises par les Locriens et les Phociens. En tout cas, si l'on rejette ces conjectures, nous ferons monter à cinq les indices d'une géographie contemporaine à Démosthène, qu'on peut découvrir dans le Périple attribué à Scylax.

Je reviendrai sur ces indices; voyons maintenant si l'on ne peut soutenir avantageusement la thèse contraire à celle de MM. Niebuhr et Ukert, qui veulent placer la rédaction du Périple vers la première moitié du règne de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand.

Mes arguments sont au nombre de neuf, et j'aurai occasion d'insister autant sur leur nature et sur leur valeur que sur leur nombre :

1° Scylax nous présente les Chaoniens et les Thesprotes comme habitant de son temps par bourgades, *κατὰ κόμης*; c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas encore de villes proprement dites, ou, en

d'autres termes, des groupes d'habitations renfermées dans une enceinte de murs. Hérodote au contraire nomme déjà la ville de *Posidium*¹, chez les Thesprotes, et bientôt après on compte les villes d'*Onclismus*, de *Buthrote*, d'*Éphyre*, de *Pandosie*, etc... Il est bon de s'arrêter ici sur la signification du mot πόλις. Il signifie proprement une association de citoyens qui obéissent à un même régime, aux mêmes lois, renfermés ou non dans l'enceinte d'une ville. Thucydide² dit que les anciens Hellènes exerçaient la piraterie, προσπίπτοντες πόλεσιν ἀτειχίστοις καὶ κατὰ κώμας οἰκουμέναις, en venant fondre sur les πόλεις, qui n'étaient pas ceintes de murs, et qui étaient habitées par des bourgades. Ainsi dans son acception primitive, πόλις est le corps des citoyens; ἄστυ seul signifie la ville et ses murs. Il y a long-temps que cette distinction a été faite, mais je la rappelle ici, parcequ'elle paraît contraire aux conséquences que je veux tirer du passage de Scylax. Mais j'ajouterai que bientôt les πόλεις, composées d'abord de bourgades, se réunirent dans l'enceinte des villes, et que le mot πόλις, qui par sa nature ne signifie pas proprement ville, l'exprima par le fait et par la force de l'usage; de manière que πόλις devint bientôt

¹ III, 91.

² I, 5.

l'opposé de χώρα οἰκουμένη κατὰ κώμας, après avoir eu une signification identique. Cette distinction s'était établie en Grèce dès l'âge d'Hérodote, comme elle s'établit en Italie, où les noms de *Falisci*, *Tarquini*, *Vulsini*, substantifs pluriels, donnés à des villes, prouvent que ce qui avait d'abord désigné les habitants du territoire en général, finissait par s'entendre véritablement de la ville, chef-lieu du territoire.

Nous sommes donc fondés à croire que Scylax, quand il parle des peuples qui habitent κατὰ κώμας, ne veut pas dire la même chose qu'Hérodote, lorsqu'il cite une πόλις, celle de *Posidium*. Scylax comparé à lui-même, nous ôte tout doute; car par-tout ailleurs il cite des πόλεις, et ne prétend pas dire la même chose à l'article des Thesprotes et des Chaoniens, où il ne mentionne que des κώμας. Ainsi donc Paulmier de Grentemesnil (car il a le premier tiré cette conclusion du passage) a raison d'en conclure que cet endroit du Périple attribué à Scylax, appartient à une géographie antérieure à Hérodote. Il paraît même certain qu'Hérodote, en nommant *Posidium*, fait mention d'une ville assez nouvellement construite, ou ceinte de murailles; car, en tout cas, il n'a pu s'écouler beaucoup d'années entre la publication des écrits de Scylax et l'âge d'Hérodote: et, pour

le dire en passant, ce rapprochement du texte de Scylax et de celui d'Hérodote, nous fixe approximativement l'époque où Posidium a été ceinte de murs; à moins que des ruines, trouvées dans des lieux réellement identiques, n'attestent des murs de construction pélasgique. Du reste, on voit par Thucydide, que les peuples de cette côte marchaient, quoique lentement, à la civilisation, puisqu'il les qualifie encore de son temps, de peuples demi-barbares¹, mais non plus de peuples habitant par bourgades.

2° Autre présomption pour l'antiquité du Périphe : l'Épire n'y occupe aucune place comme contrée. A partir du nord, après les monts Acrocéarauniens, l'auteur² nomme les *Thesprotes*, la *Cassopie*, la *Molottie*, l'*Ambracie*, et arrive immédiatement à l'*Acarnanie* et à l'*Étolie*. Les auteurs récents, et entre autres Tite-Live³, s'expriment autrement : *Acarnania... inter Ætoliā atque Epirum posita*. Ici l'Épire occupe une place comme contrée ayant des limites certaines; Scylax ne fait que nommer les peuples qui oc-

¹ II, 68 et 80.

² Pag. 11 et 12, éd. Huds. § xxx, xxxi, xxxii, xxxiii, de mon éd.

³ Lib. XXXIII, c. xvii.

cupaient l'emplacement de ce qui fut depuis l'Épire, état du roi Pyrrhus.

Homère, à la vérité, nomme un Ἠπειρον; il dit qu'un contingent de vaisseaux fut envoyé par ceux,

Οἱ τε Ζάκυνθον ἔχον, ἧδ' οἱ Σάμον ἀμφενέμοντο,
Οἱ τ' Ἠπειρον ἔχον, ἧδ' ἀντιπέροι' ἐνέμοντο,

par ceux qui habitaient *Zacynthe* et *Samos* (sa métropole); par ceux aussi qui habitaient l'Épire, côte opposée à cette île¹.

Mais qu'est-ce que l'Épire d'Homère? c'est la partie qui fait face aux îles Ithaque et Céphalénie. C'est l'*Acarnanie* elle-même, que du reste Homère ne désigne pas sous cette dénomination. Strabon² l'affirme lui-même : *Homère, dit-il, entend par Ἠπειρος, ce qui est en face des deux îles susnommées, ainsi que Leucade et tout le reste de l'Acarnanie*. Mais où Strabon a tort, c'est lorsqu'il conclut de là, qu'Homère faisait descendre l'Épire au midi jusqu'au golfe de *Crissa*. Il y a là une équivoque, qu'il faut éclaircir. Ou bien Homère entend par Ἠπειρος simplement le continent, ou bien il emploie ce mot comme une dénomination

¹ Lib. II, 635.

² Liv. X, p. 695, C.

géographique. Si ἡπειρος est le continent, Strabon a tort de le considérer comme une portion de côte, comprise dans des limites certaines, et de dire que l'Épire d'Homère renferme l'Acarnanie des temps postérieurs, plus la contrée appelée depuis *Épire*. Un rivage appelé ἡπειρος, par opposition à des îles, n'a pas d'étendue fixe; et l'on ne m'objectera pas que l'étendue de l'ἡπειρος était précisée, par cela même qu'elle avait des îles en face, car on ne trouve plus au nord d'Ithaque et de Leucade, que l'île Corcyre; or, l'*Épire*, dénomination géographique, commence, de l'aveu unanime des anciens¹, plus haut que Corcyre, vers le nord, c'est-à-dire à la pointe des monts Cérauniens. Ainsi, de toute façon, dans cette première hypothèse, Strabon a tort de donner à l'ἡπειρος d'Homère une étendue positive, autre que celle qu'Homère lui donna lui-même en mentionnant l'île de Zacynthe (Céphalénie) et le continent opposé. Si, au contraire, l'intention d'Homère a été d'employer ἡπειρον, comme nom propre, comme dénomination géographique, Strabon a encore tort de donner à cette Épire, une extension que le poëte ne lui

¹ Voyez Cellarius, *Geogr. ant.*, t. I, p. 693, prem. éd.; et ma note 133 sur Scylax, dont je vais publier sous peu une édition.

donne pas. Personne ne se méprendra ici sur le sens d'ἡδὲ dans Homère: ces mots ἡδὲ, τε, καί, expriment souvent *identité*, mais *identité qui précise* quelque chose dans l'objet susnommé, et non pas addition d'un nouvel objet, venant à la suite d'un autre qui précède. Dans le premier vers, οἱ τε Ζάκυνθον ἔχον, ἡδ' οἱ Σάμον ἀμφεμένοντο, il est trop évident, que *Samos* marque *identité* de lieu avec *Zacynthe*, avec cette seule différence, que *Samos* est spécifiée comme partie principale de ce qui précède. De même, dans le second vers, ἡδ' ἀντιπέριαι a une signification identique avec l'ἡπειρον qui précède¹. Seulement, qu'on

¹ Sur le sens de τε et de καί, signes d'identité, voyez Wyttenbach, *Biblioth. crit.*, part. VII, p. 57, 58; lettre de J. B. Gail à Hermann, p. 51; note de M. Letronne sur Strabon, trad. franç., tom. V, pag. 264, note 1; et pag. 454, not. 4. Ajoutez ce vers de l'Iliade (I, 497): Ἡερίη δ' ἀνέβη μέγαν οὐρανόν, Οὐλύμπόν τε. Eschyle (*Herc. fur.* v. 15): Ἀργεῖα τείχη, καὶ Κυκλοπείαν πόλιν. Thucydide (I, 58), dit que Perdiccas conseilla aux Potidéates d'abandonner leur ville, τοῖς τε ἐκλείπουσιν τοῦτοις, τῆς ἐαυτοῦ γῆς, τῆς τε Μυγδονίας περὶ τὴν Βολβὴν λίμνην ἔδωκε νέμεσθαι, et dedit iis inhabitandam suæ ipsius regionis partem, NEMPE Mygdoniæ locos circum lacum Bolben. En effet la Mygdonie et le lac Bolbé faisaient partie de la Macédoine. On peut rapprocher encore ce premier vers de Théocrite: Ἄδύ τι τὸ ψεθύρισμα καὶ ἄ πίτυς, Dulce quid est levis susurrus pinus illius. Il y a identité et appartenance entre ψεθύρισμα et

ne subtilise pas, en disant que le mot ἧπειρος signifiera la contrée avec son étendue quelconque (celle que lui donne Strabon par exemple), et que ἡδ' ὀντιπέρου ne fait que spécifier une partie de ce tout, c'est-à-dire la partie qui fait face à Zacynthe, tandis que le reste de l'Épire d'Homère pouvait s'étendre plus loin vers le nord. Je prévientrai cette objection, en faisant remarquer, qu'on ne précise que ce qui peut être précisé, ou a besoin de l'être; et que, si Homère avait compris par ἧπειρος, la côte correspondante à l'Acarnanie, plus la côte située au nord, enfin l'Épire, telle que la suppose Strabon, il lui aurait suffi de nommer l'ἧπειρος, et que cela désignait aussi bien la côte opposée aux îles, que celle qui ne leur était pas opposée. Homère, en nommant plus haut l'île de Zacynthe, comprend bien implicitement sous cette dénomination Samos, ville qui se trouve dans cette île; mais il n'en avait pas moins un motif pour spécifier le chef-lieu de cette île, et en faire une mention particulière.

πίρος. Si les éditeurs et annotateurs de Théocrite (voyez Péd. de M. Kiessling) avaient songé à cette propriété identique de τζ et ζζί, ils n'auraient pas accumulé des corrections et des conjectures pour expliquer ce vers. Sur τζ, ζζί, marques d'identité, voy. aussi *Rapport sur les trav. de la Cl. d'hist.*, 1813, pag. 46.

Ainsi Strabon a tort, soit qu'Homère n'emploie le mot ἧπειρος que comme nom commun, dans le sens de *continent*, parcequ'il ne pouvait dès-lors lui fixer une étendue, ou du moins lui en fixer une autre que celle dont Homère donne l'idée; il a tort, si Homère emploie ἧπειρος comme dénomination géographique, parcequ'il ne devait pas supposer, sans induction fondée, qu'Homère donne à son Épire une étendue autre que celle qu'il exprime véritablement.

Nous, au contraire, nous avons des inductions qui nous portent à croire, que Strabon aime parfois à supposer dans Homère plus qu'on n'y trouve réellement. Sa propension est de croire qu'Homère avait en géographie les mêmes idées que les modernes. Strabon ne veut pas en savoir plus que le poète; et comme, de son temps, l'usage avait donné le nom d'Épire à toute la côte, depuis l'entrée de l'Adriatique jusqu'au golfe d'Ambracie; et comme, d'un autre côté, il ne peut méconnaître que l'Épire d'Homère correspond à l'Acarnanie moderne, il en conclut que l'Épire d'Homère comprend l'Épire proprement dite des modernes, plus l'Acarnanie. Mais Homère fait aborder Ulysse naufragé, chez les Thesprotes¹; c'est juste le milieu de l'Épire moderne;

¹ *Odys.* XIV, 315.

le poëte ne nomme pourtant l'Épire, ni dans ce passage, ni dans aucun autre, en parlant des côtes situées au nord du golfe d'Ambracie.

Maintenant l'Ἠπειρος d'Homère signifie-t-il simplement *continent*, ou peut-on le prendre pour une dénomination géographique? Ma réponse ne sera ici affirmative, ni dans un sens, ni dans l'autre. Plusieurs savants, et entre autres M. Guillaume Schlegel¹, pensent qu'il ne s'agit dans Homère, que du *continent* pris dans son acception la plus simple et la plus générale, et je me range à-peu-près de leur opinion. Cependant je ne voudrais pas affirmer que, du temps d'Homère,

¹ Quoique je m'écarte un peu de l'opinion de ce savant, ce qu'il dit de l'Ἠπειρος d'Homère, me paraît cependant mériter d'être rapporté: *Vocabulum hoc (Ἠπειρος) non esse nomen proprium, sed appellativum ab insularum incolis terræ objacenti inditum, cui deinde longus usus nominis vim impertierit, cum in Homero priscam significacionem adhuc retineat, cuius in oculos incurrit. Quamobrem etiam de finibus Epiri ex Homero certi aliquid statui nequit (donc M. Schlegel condamnerait le passage où Strabon prétend préciser l'étendue de l'Ἠπειρος d'Homère), nisi per totum tractum littoralem ab Ætolorum inde terra continuari Epirum, usque ad regiones tunc nondum Græcis cognitatas. ULTRA CORCYRAM IGITUR EAM PATUISSE AFFIRMARE NON AUSIM.* (Schlegel, *Geogr. Homeric.*, p. 82). Mon père développe encore cette idée dans le *Rapport des trav. de Pac.*, 1813, p. 41.

l'Ἠπειρος ne désignât pas le rivage appelé continent par excellence; que le mot Ἠπειρος, par son simple énoncé, ne reportât pas l'esprit des Grecs vers les côtes dont nous parlons. Je m'étonne, qu'une côte, d'où les Hellènes tirent un contingent de vaisseaux pour le siège de Troie, n'ait pas de nom chez eux, sur-tout du temps où le poëte composait ses vers; je m'étonne qu'il cite vaguement, après Zacynthe, *le continent opposé à cette île*. Sans donc affirmer tout-à-fait, que Ἠπειρος dans Homère soit rigoureusement une dénomination géographique, cependant je crois qu'il désigne spécialement *la partie continentale des états d'Ulysse*. Strabon lui-même (p. 693, B) se contredit, et rentre dans mon idée, en affirmant qu'Homère qualifie cette même côte de *Κεφαλληνίας Ἠπειρον*, *continent appartenant à Cephallenie*. J'inclinerais donc à croire, qu'Ἠπειρος a dans Homère une signification assez précise; que cette dénomination reprit son caractère vague et général jusqu'à Thucydide et Xénophon, à partir desquels l'Épire fut une contrée positive, mais placée autrement que dans Homère.

L'Acarnanie est donc toute seule l'Épire d'Homère; et voilà pourquoi, tandis que le géographe Éphore¹ soutient que les Acarnanes sont com-

¹ Ap. Strab. X, p. 461, fin. (p. 709, A, ed. Amstel.)

pris dans le Catalogue des vaisseaux, Strabon soutient qu'Homère les passe sous silence. C'est qu'il n'y a là qu'une dispute de mots. Éphore entend le lieu occupé par les Acarnanes, l'Épire d'Homère; Strabon ne voulait les supposer admis dans le Catalogue des vaisseaux, que s'ils étaient appelés par leur propre nom.

Hérodote ne fait nulle part mention de l'Épire, ce qui est une conformité remarquable; et Thucydide se contente de nommer vaguement une ligue de peuples *Épirotiques*. Les Ambraciotes promettent aux Athéniens l'alliance des peuples de ces côtes, λέγοντες, ὅτι... πᾶν τὸ Ἠπειρωτικὸν Λακεδαιμονίοις ἐξυμμαχὸν καθιστήξει². Cette dénomination n'est encore là que générique.

On m'objectera que Pindare³ fait régner Néoptolème ἐν Ἀπείρῳ. Mais je ne crois pas que Pindare prétende donner ce nom comme une dénomination de géographie positive. Il ajoute les limites qu'il faut donner à cette Épire: c'est depuis Dodone jusqu'au lieu où est l'entrée de la mer Ionienne; βουθόται τῶν πρῶν ἐξοχοὶ κατέκεινται, Δωδῶναθεν ἀρχόμενοι, πρὸς Ἴόνιον πᾶρον, *Regnabat Neoptolemus in continenti, ubi pascuis apti colles sese exten-*

¹ Ibid., paullo ult.

² III, 102.

³ *Nem.*, IV, 83.

dant, a Dodonâ incipientes usque ad Ionium meatum. Pindare donne-t-il ces limites comme développement purement poétique, ou comme éclaircissement nécessaire? Il y a au moins doute. Du moins le scholiaste ne pensait pas que le mot Ἀπείρος annonçât des limites certaines, puisqu'il dit que Néoptolème ἀρχαὶ τῆς πολλῆς ἡπείρου, *régne sur une grande partie de l'ἡπείρος.* Et il ajoute: ταύτης ἡπείρου ἦρξεν ὁ Νεοπτόλεμος, *Voilà ce qui constituait l'ἡπείρος, sur laquelle régnait Néoptolème.*

Du reste, quand bien même Pindare aurait fait un pays proprement dit, un royaume, de son *Épire*, il n'en faudrait rien conclure, parce qu'un poète, auquel les mots pompeux ne coûtent pas, ne peut servir d'autorité contre le témoignage plus grave et plus solide des prosateurs, qui pèsent les expressions. Pindare emploie le mot Ἀπείρος, parce que les côtes où régna Néoptolème, lui paraissent correspondre à ce que de son temps on désignait sous la dénomination générique d'Épire. Pausanias, Justin, Eustathe, parlent aussi de l'arrivée de Néoptolème en *Épire*; mais d'autres, tels qu'Apollodore et Servius, ne le font venir qu'en *Molossie*. C'est qu'on s'entendait sur le lieu, et qu'on variait sur la dénomination. Pourquoi Hérodote ne parle-t-il pas de l'Épire? pourquoi Scylax n'en

parle-t-il pas? pourquoi Thucydide mentionne-t-il d'une manière assez vague, τὸ Ἠπειρωτικόν, si, depuis Homère jusqu'à Pindare, la dénomination d'Épire s'est appliquée, d'une manière si positive et non interrompue, au même territoire? Nous sommes donc assez fondés à affirmer que Xénophon¹ est le premier qui paraisse avoir une *Épire* proprement dite; une *Épire*, qui dispense les géographes d'avoir recours à une autre désignation, pour indiquer suffisamment un territoire renfermé dans des limites certaines. Toutefois, cette conformité entre Scylax et Hérodote, qui ne donnent pas de place à l'Épire², mais qui nomment les peuples remplissant cet espace,

¹ Hellen., VI, 1, 4, (p. 358, Thiem)... καὶ Ἀλκίτας δ' ἐν τῇ Ἠπειρῷ ὑπαρχος.

² Je ne dois pas taire que dans le *Périple*, p. 10, éd. Huds. § xxvi, pag. 252 de mon éd., on lit: κατὰ ταῦτα ἔστι τὰ Κεραύνια ὄρη ἐν τῇ Ἠπειρῷ, καὶ νῆσος... Mais ces mots ἐν τῇ Ἠπειρῷ sont évidemment interpolés, puisque le géographe, suivant sa route du nord au midi, arrive aux lieux qui constituent l'Épire, et que là il ne la nomme nullement. C'était pourtant le lieu et le moment; bien au contraire, il nomme quatre peuplades à la place que devrait occuper l'Épire. D'ailleurs, il dit plus haut (pag. 7. Huds. § xxii, p. 247 de mon éd.) que l'Illyrie s'étend le long de la mer jusqu'à la Chaonie. Il aurait dit *jusqu'à l'Épire*, si les côtes de Chaonie, de Thesprotie, de Cassopie, eussent été l'Épire proprement dite. L'emploi de

me paraît frappante, et semble appartenir à deux écrivains à-peu-près contemporains.

3° Les Molosses, chez tous les géographes, ne sont qu'un peuple de l'intérieur; Scylax est le seul qui le fasse descendre jusqu'à la mer. Μετὰ δὲ Κασσωπίαν Μολοττοὶ εἰσιν ἔθνος... Καθίκουσι δὲ κατὰ μικρὸν ἐνταῦθα ἐπὶ τὴν Θάλατταν εἰς μεσογείαν δὲ πολλῇ¹. Paulmier avait remarqué encore ce passage; mais ce savant judicieux, qui était disposé à regarder le *Périple* comme très ancien, ne me paraît pas avoir fait un bon usage de sa remarque: car il en conclut ici que Scylax se trompe², puisqu'il diffère des autres géographes. Mais il en différait tout-à-l'heure, quand il nous peignait les Thesprotes habitant par bourgades; cependant Paulmier en concluait avec raison que c'était dans cette différence même, que consistait l'antiquité du *Périple*; pourquoi n'a-t-il pas tiré ici la même conséquence? pourquoi n'a-t-il pas conclu, avec une grande probabilité, que les limites du pays des Molosses ont changé; qu'elles descendaient jadis jusqu'à la mer, mais que, depuis, le littoral leur fut enlevé par leurs voisins?

ces dénominations *Chaonie*, *Cassopie*, etc.... exclut celle d'*Épire*, contrée.

¹ Pag. 12, Huds. § xxxii, pag. 254 de mon éd.

² Palmer. *Græc. ant.*, p. 322.

4° Je tirerai mon quatrième argument d'un passage analogue. L'Arcadie est chez presque tous les auteurs anciens¹ une province renfermée au centre du Péloponnèse. Scylax seul la fait descendre jusqu'à la mer, vers les confins de l'Élide et de la Messénie. Καθίκει δὲ ἡ Ἀρκαδία ἐπὶ Ἰάλλων κατὰ Λεπρέων (fors. Λέπρων) ἐκ μεσογείας². Bien plus, il ajoute ensuite : μετὰ δὲ Ἀρκαδίαν ἔστιν ἔθνος Μессήνην, preuve évidente que l'Arcadie s'interpose entre l'Élide et la Messénie. A ce dernier passage, Vossius, saisissant mal tout cet endroit du texte, exprime son étonnement : « Scylax, ait, dum de Arcadia « loquitur, ad Lepreatas convertit sermonem; nam « Arcadia mediterranea est regio, et nusquam « mari vicina, nisi apud Leprium, urbem mari- « timam, quæ obstat, quominus ad mare per- « tingat; et idcirco Lepreatarum præternaviga- « tionis stadia enumerat, non Arcadum. » Mais tant s'en faut que Lépréon s'oppose à ce que l'Arcadie s'étende jusqu'à la mer, que c'est au contraire par Lépréon qu'elle y touche. Vossius s'est obstiné à ne pas voir que Lépréon, dans Scylax, appartient à l'Arcadie.

Maintenant, cette extension de l'Arcadie a été

¹ Excepté Pausanias (V, 5, p. 385, Kühn.), qui rapporte là une tradition, sans y ajouter foi.

² Pag. 16, Huds. § XLV, pag. 261, 262 de mon éd.

une ample matière de discussion pour quelques savants modernes. MM. Niebuhr et Ukert pensent que cet état de la géographie du Péloponnèse appartient à l'époque d'Épaminondas, et dut suivre les batailles de Leuctres, ou peut-être celle de Mantinée. Ces savants conviennent bien, d'après Thucydide¹, que Lépréon dépendait à certaine époque de l'Arcadie; mais ils ne doutent pas un instant, que cette époque, rapportée par Thucydide, ne soit au-dessus de l'âge de Scylax. Ils suivent depuis l'âge de Thucydide, les destinées des Lépréates, et prouvent réellement que, dès ce moment jusqu'à Épaminondas, les Lépréates furent soumis aux Éléens, excepté un court intervalle, où ils se révoltèrent contre les Éléens, avec l'appui des Lacédémoniens. Dans ce court laps de temps, ou bien ils furent indépendants, ou bien ils obéirent à Sparte. Du temps d'Aristophane, les Lépréates étaient rentrés sous la domination de l'Élide, jusqu'au moment où Épaminondas, relevant la Messénie et l'Arcadie, long-temps opprimées par les Lacédémoniens, offrit aux Lépréates l'occasion de se rattacher à l'Arcadie, dont ils avaient dépendu autrefois. Ainsi, disent MM. Niebuhr et Ukert,

¹ V, 31. A tort; car Thucydide ne le dit nullement.

ce n'est qu'après les victoires d'Épaminondas, que l'Arcadie put s'étendre jusqu'à la mer, entre l'Élide et la Messénie. Mais ces savants reconnaissent qu'avant Thucydide, Lépréon a appartenu à l'Arcadie; seulement, ils n'admettent pas que Scylax ait pu être antérieur à l'historien: ceci est une question résolue seulement par la solution même de la question dans son ensemble. Nous allons toujours, dans notre hypothèse, concilier historiquement les documents fournis par Strabon, et le détail géographique que peut avoir donné un Scylax, qui aurait fleuri à la fin du cinquième siècle avant notre ère.

Strabon¹ parle avec quelque détail des peuples qui tour-à-tour régnèrent sur la Triphylie, dont Lépréon étoit une des principales villes. Elle fut appelée Triphylie, de trois peuples dominateurs successifs de cette contrée; ce sont les *Épéens*, les *Minyens*, les *Éléens*. Cependant Strabon ajoute que quelques auteurs mettaient, dans cette énumération, les *Arcadiens* à la place des *Minyens*. Ainsi, selon quelques uns, la domination des *Arcadiens* sur la Triphylie, aura été précédée par celle des *Épéens*, et suivie par celle des *Éléens*. Comme le remarque M. Nie-

¹ Lib. VIII, pag. 519, C., ed. Amstel.

buhr, depuis Thucydide jusqu'à Épaminondas, les Lépréates ont obéi aux Éléens, sinon sans interruption, du moins sans obéir un seul moment aux Arcadiens. D'accord; mais avant Thucydide, c'est-à-dire avant l'époque où commença la domination des Éléens, à l'époque d'Hérodote par conséquent, et un peu auparavant, les Arcadiens, dit Strabon, régnèrent sur la Triphylie. Cette tradition n'avait pas échappé à Pausanias, quoiqu'il n'y croie pas¹: ἐθέλουσι αἱ Λεπρεάται μοῖρα εἶναι τῶν Ἀρκάδων. Φαίνονται δὲ Ἠλείων πατήκοι τὸ ἐξαρχῆς ὄντας. *Les Lépréates prétendent appartenir à l'Arcadie, mais il est hors de doute que dès l'origine ils furent soumis aux Éléens.* Pausanias aurait dû reconnaître qu'ils ont à certaine époque appartenu à l'Arcadie. C'est à cette même époque, que je rattache l'existence de mon Scylax, ou, si nous voulons encore laisser de côté l'auteur, quel qu'il soit, c'est là que je place la rédaction du Périple.

Cet argument, si l'on veut, n'est que conditionnel; mais si une masse suffisante de raisons opère quelque conviction, cet argument, d'abord douteux, deviendra une preuve de plus par l'admission des autres preuves.

5° Scylax² place les Chalybes entre les Tibaré-

¹ *Eliac.* I, lib. V, c. v.

² Pag. 33, Huds. § LXXXVII, pag. 289 de mon éd.

niens et l'Assyrie, c'est-à-dire la Cappadoce ou Leucosyrie littorale d'Hérodote. Il place les limites occidentales de ses Chalybes, au fleuve Thermodon, au couchant du promontoire Jasonium. Par conséquent, la limite occidentale des Chalybes est environ à vingt-cinq lieues à l'orient du fleuve Halys.

Examinons maintenant quelle a été l'extension du pays des Chalybes à diverses époques; et peut-être cette espèce de chronologie géographique produira-t-elle un résultat favorable à notre opinion.

Du temps de Crésus, 550 ans environ avant Jésus-Christ, les Chalybes s'étendaient au-delà du fleuve Halys, vers le couchant, puisque Hérodote¹ nous dit que Crésus ne poussa pas ses conquêtes au-delà de l'Halys, vers l'orient, et que cependant il compte des Chalybes au nombre des peuples soumis à sa domination. Pomponius Mela avait sans doute en vue la démarcation fixée à cette époque, quand il dit: *Paphlagoniam finit Armene; Chalybes proximi clarissimas habent Amison et Sinopen*². Or, Sinope et Armene sont bien au couchant de l'Halys.

Si, du temps de Crésus, le pays des Chalybes

¹ Lib. I, c. xxviii.

² Lib. I, c. xix, § ix, éd. Tzschuck.

avait cette extension, d'où vient que Xénophon leur donne une position géographique si différente? En effet, dans l'Anabase¹, on voit ce peuple, non plus à l'occident des Tibaréniens, mais à l'orient. Ils sont entre les Mossynéques, peuple plus voisin de la Colchide, et les Tibaréniens, devenus pour eux occidentaux.

Ainsi Hérodote, Scylax, et Xénophon, placent diversement les Chalybes.

Consultons maintenant l'histoire, elle nous rendra raison de ces déplacements, en même temps qu'elle servira à fixer la place chronologique de l'écrivain du Périples, ou du moins de cette partie du Périples. Nous avons déjà été avertis par Hérodote de la présence des Chalybes à l'occident de l'Halys, du temps de Crésus; mais du temps de Crésus, les Chalybes étaient évidemment en possession d'un aussi vaste territoire, par suite de leurs conquêtes; ils n'étaient pas tous situés à l'occident de l'Halys: mais Crésus n'avait conquis de leur territoire que cette partie occidentale. Cette extension du pays des Chalybes, n'a pu durer qu'autant que leur puissance. Il vint un moment, où le souverain d'un grand état voisin, le second Cyaxares, réunit sous sa domination la Perse et d'autres provin-

¹ Lib. V, cap. v, init.

ces occidentales. Bientôt les états des Médes touchèrent l'Halys, qui séparait les états de la monarchie des Médes et l'empire des Lydiens¹. A cette époque les Chalybes, enveloppés dans la conquête générale, ne pouvaient plus donner leur nom aux peuples voisins, et rentraient dans leurs limites naturelles. C'est le pays des Chalybes, restreint durant cette période qui s'écoula entre Crésus et Darius, fils d'Hystaspe; c'est cette circonscription, dis-je, que nous trace Scylax, ou l'auteur quelconque du Périple, que d'autres raisons nous portent déjà à placer entre Crésus et Hérodote. Ces limites des Chalybes, données par Scylax, sont les véritables; ce sont celles que nous donne Apollonius de Rhodes². Ce poète géographe met les Chalybes à l'orient du Thermodon, de Thémiscyre, et de la plaine de Dœan; il les place à l'occident des Tibaréniens, et du cap Génétès. Scylax nomme en effet ce cap Génétès au commencement de sa courte description des Chalybes, auxquels il arrive d'orient en occident.

Passons maintenant à Xénophon. Il est hors de doute, que de son temps il s'était opéré des changements dans les divisions géographiques

¹ Herod., lib. I, 72.

² II, 373-377.

de cette partie de l'Asie mineure, baignée par le Pont-Euxin. L'Assyrie, chez cet écrivain, a disparu des bords de la mer. L'armée grecque, après avoir traversé d'orient en occident le pays des Mossynéques, arrive à celui des Chalybes, puis à celui des Tibaréniens, où elle s'arrête à Cotyore, ville encore située sur le territoire tibarénien¹. C'est ici, c'est à l'orient de la Paphlagonie, que nous rencontrerions l'Assyrie, si elle existait dans Xénophon sur la côte; mais cet historien place immédiatement la Paphlagonie après les Tibaréniens, puisqu'il dit que les Grecs, quittant Cotyore, ville tibarénienne, ἔπλεον ἡμέραν καὶ νύκτα πνεύματι καλῷ, ἐν ἀριστερᾷ ἔχοντες τὴν Παφλαγονίαν², naviguèrent un jour et une nuit avec un vent favorable, ayant à leur gauche la Paphlagonie. Ainsi l'ordre de ces contrées a été changé³. La Colchide s'é-

¹ Anabas., V, c. v, init.

² Ibid., lib. VI, 1, 14.

³ Plus bas (VI, 11, *init.*), Xénophon place par erreur le cap Jasonium, le Thermodon, l'Iris, et l'Halys, entre Cotyore et Sinope. Il fait arriver les Grecs immédiatement de l'Halys au Parthénus et à Héraclée. Son erreur est d'avoir placé entre Sinope et Héraclée, ce qui est entre Cotyore et Sinope. Du reste Weiske (pag. 222 de son éd.) en a fait la remarque. Mais cela ne doit pas nous faire jeter du doute sur l'exactitude de Xénophon en général. On comprend bien qu'il se glisse quelques erreurs

tend beaucoup plus loin vers l'occident, puisque Cérusus, dans Xénophon, appartenait encore à cette contrée. A cette époque, où la monarchie des Médes et des Perses était affaiblie, où les peuples du Pont-Euxin ne reconnaissaient plus, comme du temps de Cyrus, ou même de Darius et de Xerxès, l'autorité du Grand Roi, des guerres avaient éclaté; les Chalybes, autrefois puissants, étaient affaiblis et subjugués par les Tibaréniens, leurs voisins, et jadis humiliés par eux. C'est ce que dit formellement Xénophon, par ces mots :... ἀφικνοῦνται (Ἕλληνας) εἰς Χάλυβας. Οὗτοι ὀλίγοι ἦσαν, καὶ ὑπῆκοι τῶν Μοσσυοίκων.... Ἐντεῦθεν ἀφικνοῦνται εἰς Τιβαρηνοῦς¹. Le scoliaste d'Apollonius² nous dépeint plus tard cette nation comme anéantie, lorsque, citant l'autorité de Callimaque, il dit que la race des Chalybes a disparu.

Cette nation n'avait donc plus de patrie, ni d'existence, l'an 260 avant Jésus-Christ.

Remarquons sur-tout, que les Chalybes sont

dans la rédaction des notes prises pendant les marches, par un chef d'expédition militaire. De retour chez lui, un faux renvoi, un moment d'inattention suffit pour déplacer certains points géographiques. Mais le reste dans le récit de Xénophon porte un caractère visible de vérité et d'exactitude.

¹ Ibid., lib. V, c. v, init.

² Ad lib. I, v, 1323.

transportés à l'orient des Tibaréniens, leurs vainqueurs, tandis que jusqu'alors ils avaient été à l'occident.

Pour conclure, nous voyons donc que Xénophon nous donne de ces côtes une description qui appartient à son époque. Celle que nous donne le Périple, attribué à Scylax, appartient à une époque antérieure à Xénophon, et en même temps, postérieure au règne de Crésus.

Il nous est donc non seulement permis, mais encore prescrit, par les résultats de ce rapprochement, de reconnaître que cette autre portion du Périple de Scylax, décrit l'état des choses au moment des guerres Médiennes, époque à laquelle a vécu le Scylax d'Hérodote, qui est peut-être aussi le nôtre.

6° Nous remarquerons en passant, que le Latium et la ville de Rome sont à peine mentionnés dans ce Périple¹, qu'aucune ville n'est nommée comme reconnaissant la domination romaine. Or, Tite Live nous apprend que, jusqu'à l'expulsion des rois, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 507 avant Jésus-Christ, Rome n'avait pris sur aucune ville une autorité stable. C'est en 497, que Préneeste se détache de la confédéra-

¹ Pag. 3, Huds. § VIII, p. 239 de mon éd.

tion des villes du Latium, et s'attache aux Romains¹. C'est fort peu de temps après, que les peuples du Latium paraissent soumis pour la première fois par les Romains²; et c'est à partir de ce moment, qu'ils leur restent soumis assez long-temps de suite, puisque l'an 492 avant Jésus-Christ, ils demandent aux Romains des secours contre les Éques³, et se révoltent seulement l'an 374 avant Jésus-Christ, *post diutinam pacem*, dit Tite Live⁴. Remarquons que, si l'auteur de notre Périple avait vécu beaucoup après Hérodote, et du temps de Philippe, père d'Alexandre, comme le veut M. Niebuhr, il serait presque impossible que le nom romain n'eût pas été plus célèbre, et la domination romaine plus étendue; tandis que, si nous faisons remonter la rédaction de ce Périple à l'âge d'Hérodote, c'est précisément le moment où Rome était encore soumise aux rois, encore resserrée dans son territoire primitif. Il n'est pas étonnant alors, qu'elle figure si peu dans une géographie ancienne. Remarquons encore, que Strabon⁵ dit expressé-

¹ Tite Live, liv. II, c. XIX.

² Tite Live, *ib.* c. XIX, XX, XXII.

³ Tite Live, *ib.* c. XXX.

⁴ Lib. VI, c. XXXIII.

⁵ Lib. V, p. 231, (p. 353, B, ed. Amstel.)

ment que les anciennes limites méridionales du Latium, limites changées plus tard, étaient le cap *Circæum*. Or, ce sont les limites que notre Périple assigne au Latium¹.

Puisque j'ai déduit des limites données par notre Périple à diverses contrées, plusieurs arguments en faveur de son antiquité, c'est ici le moment d'insister sur une remarque qui doit favoriser nos conclusions: c'est qu'il était très facile d'intercaler un nom de ville récente dans un traité de géographie ancienne, parceque les possesseurs des manuscrits avaient une propension à compléter l'ouvrage qu'ils tenaient. Ainsi, l'on ajoutait ou en marge, ou entre les lignes, un nom nouveau, qui passait bientôt pour être sorti de la plume de l'auteur du traité. Mais ce qui était plus difficile, ce à quoi l'on songeait moins, c'était à changer les limites des diverses contrées. Or, c'est de ces limites mêmes, qu'on peut tirer les meilleurs arguments. Quand on écrit un traité méthodique de géographie, à moins qu'on ne soit d'une profonde ignorance, on donne pour chaque contrée les bornes de son temps, et jamais on n'ira taire celles-là, pour donner les anciennes. Or, quand ces anciennes

¹ Pag. 3, Huds. § VIII, pag. 239 de mon éd.

limites existent dans un ouvrage, c'est qu'on n'a pas songé à les en faire disparaître. Elles sont donc une preuve non équivoque d'antiquité. C'est aussi sur celles-là, que nous avons cherché à fonder notre opinion.

7° Scylax¹ dit que l'Ister, se jetant dans le Pont-Euxin, ἐκβάλλει ἐνδιασκεύωνος εἰς Αἴγυπτον. A ce mot barbare ἐνδιασκεύωνος, Vossius substitue ἐκβάλλει πενταστόμωσ ὡς Νεῖλος κατ' Αἴγυπτον. Mais substituer πενταστόμωσ, ὡς Νεῖλος κατ' Αἴγυπτον, à la leçon ἐνδιασκεύωνος εἰς Αἴγυπτον, c'est s'éloigner étrangement du texte. Gronovius est-il plus heureux, quand il lit ἐν Δέλτα σκευῆ ὡς εἰς Αἴγυπτον? mais d'abord, un Grec aurait écrit ἐν τῇ τοῦ Δέλτα σκευῆ, ou plutôt ἐν τῷ τοῦ Δέλτα σχήματι, et non ἐν Δέλτα σκευῆ. Et ensuite, ὡς εἰς Αἴγυπτον n'est pas admissible avec cette correction. Il faudrait corriger ὡς κατ' Αἴγυπτον, comme avait fait Vossius. A ces corrections j'ai préféré celle-ci :

ἐνδιασκοπεύων ὡς εἰς Αἴγυπτον; c'est-à-dire, *l'Ister se jette dans le Pont-Euxin, comme en regardant l'Égypte.* Quand je formais cette conjecture, je n'avais pas vu la version latine que donne Holsténius de ce passage, où il traduit, *fronte quasi ad Ægyptum conversa*, ce qui implique la même correction que la mienne, sans qu'il la donne réellement. Mais toutefois, si je cite ce passage, ce n'est pas

¹ Pag. 7, Huds. § xx, pag. 246 de mon éd.

pour disputer à Holsténius une correction que je lui laisse volontiers, mais pour en tirer une conséquence, qui importe à l'opinion que je cherche à établir; c'est que Scylax, avec cette conjecture, qui est sinon certaine, du moins la plus rapprochée du texte, ne nous parle de l'embouchure de l'Ister, que pour nous dire qu'elle regarde l'Égypte. Que disent tous les autres auteurs anciens, Strabon¹, Apollonius de Rhodes², Étienne de Byzance³, Ptolémée⁴, Denys le Périégète⁵, Plin⁶, Festus Aviénus⁷, Priscien⁸? Tous se taisent sur cette circonstance, que l'Ister regarde le midi à son embouchure, et tous parlent de l'île *Peucé*, île triangulaire, qui est formée par les bouches de l'Ister. Xénophon⁹ va même jusqu'à appeler deux fois cette île, le Delta de la Thrace.

Un seul écrivain, un historien très ancien,

¹ Lib. VII, pag. 472, fin. ed. Amstel.

² Lib. V, v. 309, 310.

³ Voc. Πεύζ.

⁴ Lib. III, c. x.

⁵ V. 301.

⁶ Lib. IV, c. xii.

⁷ *Descript. orb.*, v. 440.

⁸ *Perieges.*, v. 290.

⁹ *Anabas.*, lib. VII, c. 1, tom. IV, p. 437, éd. de J. B. Gail. — *Ibid.*, cap. v, pag. 498.

Hérodote, que je me plais à comparer à mon auteur pour les détails géographiques, Hérodote, en parlant de l'Ister, ne mentionne pas l'île triangulaire Peucé, peut-être parcequ'alors elle n'avait pas cette forme remarquable; car il n'aurait pas manqué d'en parler, lui qui, à plusieurs reprises, compare le Danube au Nil. Il se contente de dire (IV, 99) que l'Ister à son embouchure regarde l'Eurus (le sud-est). Ce fleuve ne lui offre ici aucune autre particularité. D'où vient donc que, chez les auteurs anciens, deux seulement se taisent sur la même circonstance, et au contraire font seuls une remarque, à laquelle tous les autres n'ont pas songé, tandis que les géographes plus modernes qu'Hérodote, insistent sur la forme de l'île Peucé? C'est que ces deux auteurs sont tous les deux anciens; c'est qu'Hérodote a peut-être emprunté à Scylax ce détail géographique, qui plus tard fut négligé par les autres, parceque la forme nouvelle et remarquable de l'île Peucé, attirait davantage leur attention. (*Voy. note à la fin.*)

8° Voici un autre argument, non moins important, que m'indique le major Rennell, dans sa Géographie d'Hérodote¹, et que M. Letronne²

¹ Pag. 524.

² Trad. franç. de Strab., t. V, p. 359.

a mis dans un meilleur jour, et sur-tout, pour en tirer de nouvelles conséquences déduites de la comparaison des textes. Dans notre Périple, Canope n'est point nommée comme ville, mais comme île: Ἐπὶ δὲ τῷ στόματι τῷ Κανωπικῷ ἔστι νῆσος ἐρήμη, ἢ ὄνομα Κάνωπος. *A l'entrée de l'embouchure Canopique est une île déserte, appelée Canope.* « En effet, dit

« M. Letronne, rien n'empêche de croire que « toute l'extrémité de la langue de terre, à partir du golfe de Canope, fut jadis une île, que « des attérissements, peut-être même des terres « rapportées, ont par la suite réunie au continent par un isthme, qui maintenant a quatre « ou cinq cents mètres de largeur.

« D'une autre part, il est certain que la ville « de Canope existait avant l'an 450, époque à laquelle a été écrite la tragédie du *Prométhée lié* « d'Eschyle, où cette ville est désignée (v. 845) « en ces termes : »

Ἔστιν πόλις Κάνωπος ἐσχάτη χθονός,
Νείλου πρὸς αὐτῷ στόματι καὶ προσχίματι.

Hérodote, en outre, qui voyageait en Égypte en 460 avant Jésus-Christ, vit également la ville de Canope. Donc un géographe qui donne une île, là où tous les autres depuis placent une ville continentale, est évidemment antérieur à tous.

M. Letronne tire de sa courte dissertation sur ce passage, et du rapprochement de plusieurs autorités, la double conclusion, 1^o que, vers l'an 520 avant Jésus-Christ, la ville de Thonis, mentionnée par Scylax, subsistait encore, mais que Canope, qui en prit la place, n'existait pas encore; et 2^o que, vers l'an 460 avant Jésus-Christ, Thonis n'existait plus, et que Canope, ville, existait déjà.

Ainsi M. Letronne me fournit une nouvelle preuve d'une antiquité qu'il a très bien remarquée dans ce passage, mais qu'il aurait remarquée dans beaucoup d'autres, s'il avait eu occasion de les discuter, et qui l'auraient porté à penser de l'ensemble du Périples, ce qu'il pense d'un détail isolé.

9^o Je vais maintenant plutôt proposer une question délicate, que présenter un argument *a fortiori*, de l'antiquité du Périples de Scylax. Si pourtant ma conjecture pouvait avoir quelque fondement aux yeux des juges compétents, je me prévaudrais encore de cette conjecture, qui deviendrait alors un indice de plus.

Scylax, arrivé de l'Arcadie littorale à la Messénie, dit, au moins dans le texte brut, tel que nous l'avons : μετὰ δὲ Ἀρκαδίων ἔστιν ἔθνος Μεσσηνίων, καὶ

πόλεις ἐν αὐτῇ αἰδέ· Πρώτη Μεσσηνίων καὶ λιμὴν Κυπάρισσος...¹ Paulmier remarque ici, que la ville de Messène n'a pas existé avant Épaminondas; donc le passage de Scylax est corrompu. Sur-tout, le géographe, ajoute-t-il, n'a pu passer sous silence *Pylos*, et il corrige : Πρώτη Μεσσηνίων Πύλος, καὶ λιμὴν Κυπάρισσος. M. de Sainte-Croix corrige autrement; il renverse la phrase et propose de lire, Πρώτη Κυπάρισσος καὶ λιμὴν, Πύλος Μεσσηνίων etc.² Ici ce savant emploie le substantif *Μεσσηνίων*, dans le sens d'un adjectif, comme dans cette locution ἑλλὰς φωνή, ἑλλὰς στολή. Mais, avant de corriger, voyons si le texte ne peut pas subsister tel qu'il est. Les modernes ne veulent pas qu'il ait existé de ville de Messène avant Épaminondas; bien plus, Strabon et Pausanias affirment qu'il n'en a pas existé, et Diodore semble dire à-peu-près la même chose. Ces autorités sont formidables; mais j'oserai m'élever contre elles. N'est-il pas très possible, en effet, qu'un écrivain ancien ait douté de l'existence d'une petite ville grecque, qu'il ait dès lors affirmé qu'elle n'avait pas existé, que d'autres aient répété la même chose, et qu'il se soit

¹ Pag. 16, Huds. § XLVI, pag. 262 de mon éd.

² *Mém. de l'Ac.*, t. XLII, pag. 373.

établi depuis, une opinion contraire à la vérité? Une petite ville, bâtie sur une côte, qui fut le théâtre de fréquentes incursions et de fréquents ravages, n'a-t-elle pas pu être anéantie et oubliée, sur-tout quand des voisins puissants et ombrageux avaient intérêt à faire disparaître les traces de l'ancienne existence politique d'une contrée vaincue et soumise? La pauvre cité de Messène, si elle a existé, n'était pas grande comme Rome, Constantinople, ou Alexandrie. Quelques maisons chétives sont bientôt détruites, et l'histoire, qui est bien loin de tout dire, peut n'avoir pas consigné la ruine d'un hameau.

D'ailleurs, que dit Pausanias? il cite¹ un passage de l'Odyssée, où il est dit qu'Ulysse fut reçu *ἐν Μεσσήνῃ, ἐν οἴκῳ Ὀρτιλόχοιο*²; et plus bas, que les *Messéniens* enlevèrent des troupeaux. Pausanias conclut de ce passage, que *Μεσσήνη* est ici la province et non une ville, d'autant plus que le fils d'Ortilochus, qui habitait *ἐν Μεσσήνῃ*, habite *ἐκπιμένη ἐνι Φηρῇ*. Or, selon lui, *Phère* est la ville, *Messène* la province. Mais la conclusion n'est pas rigoureuse. Ortilochus peut très bien résider dans une bourgade appelée Messène, et son fils

¹ Lib. IV, c. 1.

² Odyss. XXI, v. 15.

Dioclès dans une autre appelée Phère. Ensuite Pausanias observe que Messène n'est pas citée comme ville dans le Catalogue des vaisseaux, et il en tire encore une fois la conséquence, qu'il n'existait pas alors de ville de ce nom. Mais *Messéné* pouvait bien n'être avant Homère qu'un très étroit territoire, autour d'une très chétive métropole; sans doute le nom de Messénie n'avait pas alors gagné les alentours. On voit dans Homère les petits royaumes de Pylos, et des Épéens, ou Éléens, et un côté de l'Arcadie, morceler ce qui fut depuis la Messénie. Strabon¹ rapporte que *Messé* ou *Messoa*, était placée par quelques uns en Laconie; c'est que la domination des Lacédémoniens, s'étendant à diverses époques, donna occasion de douter si certains lieux de la Messénie n'appartenaient pas à la Laconie, parceque cette dernière contrée envahissait des portions de l'autre. Homère a donc pu omettre une contrée, qui n'était peut-être alors qu'un territoire feudataire du petit état de Pylos.

Pausanias nous donne du mot Messénie une étymologie, qu'on appréciera comme on voudra, mais qui à coup sûr ne s'accorde pas avec

¹ Pag. 559, fin. ed. Amstel.

la nature des choses : *Polycaon et Messéné*, dit-il, *vinrent dans ce pays*, καὶ συμπάση μὲν ἐπέθη τῇ γῆ Μεσσήνῃ τὸ ὄνομα ἀπὸ τῆς Πολυκαόνος ἡρωαϊκῆς¹. Je veux bien que la femme du roi Polycaon ait donné son nom à un territoire quelconque; mais ce n'est pas subitement qu'une telle dénomination s'étend au loin. Nous autres modernes, qui ne créons pas si facilement des noms de héros pour en doter une province², nous pouvons rester dans un doute sage sur des antiquités aussi éloignées de nous, et dépourvues de documents sûrs. Une princesse nommée *Messéné*, a pu donner son nom à une ville; mais je ne puis me dissimuler que le mot *Μεσσήνη* rappelle l'adjectif μέσος, (poét. μέσος), et qu'il paraît identique avec lui par sa racine. Alors *Messène* signifierait *territoire du milieu*³,

¹ Lib. IV, c. 1.

² Il ne faut pas croire ici que je conteste aux traditions mythologiques ce qu'elles ont de précieux; elles sont souvent le seul indice historique de quelques faits cachés dans la nuit des temps; mais je pense qu'il faut les consulter avec discernement, sur-tout présenter en leur faveur des inductions historiques, et faire ressortir de leur contenu une vraisemblance quelconque. Voyez à ce sujet les saines réflexions critiques de M. Raoul-Rochette, dans ses *Considérations générales*, en tête de l'*Histoire des Colonies grecques*, pag. 7—10. Voy. aussi *Mém. de l'Institut*, t. II, pag. 408—410.

³ Voy. note à la fin.

peut-être parceque cette petite contrée était entre les belliqueux Épéens et les Pyliens, ou quelque autre peuple, qui se disputaient la possession d'un terrain, la proie tour-à-tour du plus fort et du plus turbulent. S'il était permis d'avoir cette idée, la Messénie n'aurait été dans l'origine que le théâtre et l'objet des plus tristes débats, comme elle fut presque toujours condamnée à l'esclavage et à l'humiliation. Quoi qu'il en soit, il est à croire que le territoire ne prit son nom que d'un chef-lieu, et qu'il y eut une *Messène* avant une *Messénie*.

Je laisse de côté Strabon, parceque Pausanias, l'écrivain des antiquités grecques par excellence, était le plus important à examiner, et que d'ailleurs le sentiment de Strabon ne diffère pas de celui de Pausanias. Je laisse aussi Diodore, dont le texte équivoque semble éluder de prononcer, s'il exista une ancienne ville de Messène, ou non. Il se contente de dire qu'Épaminondas ἔκτισε τὴν Μεσσήνην, ... καὶ ἀνέσωσε πόλιν ἐπίσημον ἑλληνίδα¹. Tzschucke² conclut à tort de ce passage que Diodore affirme qu'il y a eu une ancienne ville de Messène; πόλιν ne signifie ici que le corps des citoyens. (Voy. note à la fin.) En tout cas, le pas-

¹ Diodor., lib. XV, 66, t. II, pag. 54, Wesseling.

² Ad Melam not. exeg., lib. II, pag. 237.

sage de Diodore fait suite à l'opinion établie, et n'a pas d'autorité particulière.

Scylax ajoute dans cet endroit une circonstance curieuse; il cite *ἰθώμη* comme une ville à part. Or, si Ithôme est une ville, Messène ne peut occuper le même emplacement qu'elle; car on sait que la Messène d'Épaminondas était attenante au mont Ithôme. Ajoutez que notre Périple place cette ville à l'entrée de la Messénie, du côté de l'Élide, et qu'il en fait une cité presque maritime dont Cyllène est le port. Il est curieux encore que Ptolémée la mette au nombre des villes maritimes. Cellarius¹ l'accuse ici d'erreur; mais si Ptolémée se trompe, ce n'est pas en ce qu'il appelle Messène ville maritime, mais en ce qu'il met la Messène maritime sur la même côte que la dernière, et en ce qu'il ne distingue pas deux cités du même nom.

En dépit de leur opinion préjugée, les anciens nous donnent des indices pour entrevoir l'existence d'une ancienne Messène. Que penser de ce passage d'Étienne de Byzance : *Μεσόλα, πόλις ἠεσσήνης, μία τῶν πέντε*? Quelle est cette ville *Mesola*, l'une des cinq de la Messénie? Rendez raison de cette ville? Est-elle postérieure à Épaminondas?

¹ *Geogr. ant.*, t. I, p. 765.

N'a-t-elle pas bien l'air d'être une forme de l'ancien nom de Messène, cité? Voyez Strabon¹ se démêler comme il peut, au milieu des formes *Μέσση*, *Μεσσόα*, *Μεσσίνη*. Que de confusion de moins, en admettant l'existence d'une ancienne ville, métropole de la Messénie!

Je suis le premier à reconnaître et à déclarer que Tzschucke, dans ses notes sur Pomponius Mela², a émis la conjecture, qu'il pouvait avoir existé une ancienne et une nouvelle Messène. Mais c'est en prêtant au texte de Diodore un sens affirmatif, qu'il n'a pas; et d'ailleurs ce n'est qu'une idée jetée en passant; ou, pour mieux dire, le mérite de Tzschucke est d'avoir, selon son usage, cité tous les passages relatifs à cet endroit de son auteur, et d'en avoir vu deux, celui de Scylax et celui de Ptolémée, qui semblaient ne pas concorder avec les autres. S'il eût trouvé quelque importance à la question, il l'eût traitée et établie. C'est à celui qui consolide un point de critique négligé, qu'appartient le petit honneur de la découverte. C'est ainsi que la théorie des verbes moyens appartient en grammaire à Küster, quoiqu'un savant de son temps ait prétendu que leur valeur avait déjà été pres-

¹ Pag. 559, ed. Amstel.

² Ad., lib. II, not. exeg., p. 237.

sentie par un de ses devanciers¹; et pour citer deux exemples semblables, qui me reviennent à l'esprit, le sens géographique d'ἐπι τῆς Θράκης, dans Thucydide, dénomination propre à une seule époque, a été établie et développée par mon père², quoique M. Hermann, dans les *Idiotismes* de Vigier³, cite Gatterer comme l'ayant déjà indiquée. Enfin, lorsque M. Saint-Martin a démontré l'importance de la leçon ἀπὸ Μοιριδοῦς au lieu d'ἀπὸ Μυριάδος dans Diodore⁴, l'attribuera-t-on à Wesseling, parceque ce grand éditeur dit quelque chose de l'autre leçon? Non: le système chronologique de Diodore est démêlé et fixé par le savant, qui le discute, et l'appuie du concours de Manéthon et de la version arménienne de ce fragment de Diodore. *Voy. Journal des Sav.*, 1823, pag. 562, 563.

Pour revenir à Scylax, j'ai donné neuf preuves de l'ancienneté de son Périple; elles sont de nature à n'avoir pas été interpolées, tandis que, si ce Périple renferme quelques détails appartenant à une époque postérieure, ils sont de nature à avoir pu être interpolés. Je dis plus, il

¹ Cf. Bowyeri præf. ad Küst. de vero usu verb. med.

² *Mém. de l'Institut. Inscript. et b. l.*, t. V, pag. 41.

³ Pag. 859.

⁴ Lib. I, c. XLIV, pag. 53, ed. Wessel.

est impossible qu'un traité de cette nature n'ait pas reçu d'additions. Ce n'est donc pas à un mot isolé qu'il faut s'attacher; or, c'est ce qu'ont fait jusqu'à présent, plus ou moins, tous ceux qui ont cherché l'âge du Périple de Scylax. M. le baron de Sainte-Croix, il est vrai, a déjà soutenu la même thèse; mais n'ayant pas fait un travail approfondi sur le texte, il n'en a pas tiré tout le parti possible; et M. Niebuhr a attaqué ses raisonnements, sinon victorieusement, du moins de manière à laisser la question indécise. J'apporte de nouveaux arguments, qui seront peut-être atténués par d'autres; c'est le sort auquel sont exposées toutes les recherches. Mais je doute, je l'avoue, qu'on puisse compter pour rien les traces d'antiquité que j'ai fait ressortir de ce Périple. Maintenant, je regarde comme interpolés, les mots Θουρία, au lieu de Σόβαρις, de σκῆλη¹ pour

¹ D'autant mieux que Plutarque (in *Cim.*, t. I, p. 487, ed. Ruald.), Strabon (lib. IX, p. 392 et 395), et Polyen (*Stratag.* I, 40, § III, pag. 29, ed. Coray), se servent les premiers de σκῆλη dans le style sérieux, pour désigner les longs murs; que Thucydide et Xénophon les appellent par la seule dénomination de μακρὰ τεῖχνη, et qu'Aristophanes le premier (*Lysistr.*, v. 1172) les appelle σκῆλη, sans qu'il soit nécessaire d'en conclure que ce terme fût alors admis géographiquement. Ce n'est peut-être chez lui qu'une de ces comparaisons burlesques, qu'il imaginait souvent.

désigner les longs murs du Pirée, qui n'existaient pas avant la guerre du Péloponnèse. Joignez-y *Amphipolis*, et enfin *Thronium* et *Cnemis*, que le Périple dit appartenir à la Phocide, tandis que, du temps de Scylax, elles appartenaient à la Locride; vous aurez réuni à-peu-près¹ toutes les concessions qu'on peut faire à ceux qui trouvent dans Scylax des indices d'une époque récente, et qui en tirent des conclusions trop étendues.

Je crois donc que l'auteur de ce Périple peut être le même que le Scylax mentionné par Hérodote, et j'incline fortement à le penser. Mais voici une autre objection, qui n'a été faite jusqu'à présent par personne, que je sache. Le Périple est écrit dans le second dialecte attique, non dans celui de Thucydide, d'Aristophanes, et de Platon, mais dans celui de Démosthènes, de Xénophon, où l'on ne trouve guères ξύ au lieu de σύ. Ou bien le dialecte attique n'existait pas encore du temps d'Hérodote, et ne s'était pas détaché du dialecte ionien, ou il devait avoir à cette époque les caractères distinctifs qui rendent Thucydide différent des écrivains postérieurs. J'avoue que c'est là une forte objection;

¹ Au sujet des Celtes, voy. pag. 8 et 15; au sujet de Naupacte, voy. pag. 63.

c'est même plus qu'une objection, c'est un fait. Mais voici comment je chercherai à maintenir notre Périple au degré d'antiquité qu'on est obligé de lui reconnaître d'après plusieurs détails positifs. Je n'ai aucune répugnance à croire que ce Périple, en sortant des mains de Scylax, et en circulant dans plusieurs villes de la Grèce, ait subi, à mesure qu'il était transcrit, des modifications de dialecte. Quand un texte ne contient guère que des dénominations géographiques, quand il n'est que l'équivalent d'un livre de postes, il est très croyable que chaque copiste ramène les expressions à son dialecte familier. S'il était question d'un poëte, ou d'un écrivain dont le style constitue l'existence, il serait de toute rigueur de croire qu'on l'a respecté: mais un manuel géographique, un catalogue de noms, est du domaine général. Encore, si plusieurs exemplaires de ce Périple, je veux dire des manuscrits très anciens, et non copiés les uns sur les autres, nous étaient parvenus, je ne doute pas qu'on n'y vit des différences de dialectes. Du reste on rencontre une fois dans Scylax ες, au lieu de la forme ες.

Je pense donc que le dialecte, dans lequel est

² Pag. 4, Huds. § XIII, init., pag. 241 de mon éd.

écrit le texte, n'est pas un obstacle à la conclusion que nous avons tirée de nos recherches. L'important est de faire prédominer, dans une semblable question, la masse des arguments les plus nombreux, sur-tout lorsqu'ils sont d'une nature à frapper un esprit attentif, et lorsqu'on ne leur oppose que quelques indices moins nombreux, et qui, par la nature des choses, permettent de supposer une interpolation. Car enfin je ne comprends pas qu'un livre de ce genre n'ait pas reçu d'intercalations légères; s'il en a reçu, il faut bien qu'elles soient quelque part. Or, où les reconnaitrons-nous le mieux, si ce n'est dans quelques endroits, où elles font disparate avec l'ensemble du tableau?

Je termine donc, en concluant que le Périples attribué à Scylax, est très probablement sorti de la plume du Scylax d'Hérodote; qu'il a été rédigé à la fin du sixième siècle, ou au commencement du cinquième avant Jésus-Christ; et qu'il n'a subi qu'un très petit nombre d'altérations inévitables, que du reste je signale de mon mieux dans mon édition.

NOTES.

Note relative à la pag. 44.

Hérodote (IV, 99) dit: ὁ Ἴστρος... πρὸς εὐρον ἄνεμον τὸ στόμα τετραμμένος, l'Ister regardant le Sud-Est à son embouchure. Scylax va plus loin, mais suit la même idée, en disant que l'embouchure de l'Ister fait face à l'Égypte. Cette espèce de *longitude*, établie entre deux points éloignés, paraît décéler la doctrine plus récente d'Ératosthènes et des mathématiciens d'Alexandrie. Mais cette remarque a pu être produite très naturellement par la simple inspection du pôle boréal. On avait observé dès-lors, qu'un vaisseau, partant de l'Égypte, pour aller en Cilicie, remontait droit au Nord. La seule vue de la grande ou de la petite Ourse, suffisait pour faire naître cette idée. On calculait ensuite très facilement, quoique par approximation, qu'un vaisseau faisait carrément le tour de l'Asie mineure, se dirigeant vers l'Occident, pour aller à Rhode; au Nord, pour gagner l'Hellespont; et qu'ensuite on faisait, pour gagner la hauteur de l'embouchure du Danube, dans le Pont-Euxin, à-peu-près le même chemin d'Occident en Orient qu'on avait fait d'Orient en Occident à partir de la Cilicie montagneuse, jusqu'à Rhode. On en pouvait conclure très naturellement, qu'une ligne presque droite, partant du Nil, irait toucher du côté du Nord, l'embouchure de l'Ister, qui fait un coude vers le Midi. Ceci n'est pas une vaine conjecture; car Hérodote lui-même fait un calcul équivalent, et nous donne en quelque sorte l'explication de la

remarque de Scylax relative à l'Ister, où l'on verrait peut-être l'usage anticipé d'une science mathématique propre à des siècles plus récents. Hérodote (II, 34) nous dit que l'Égypte est à-peu-près en face de la Cilicie montagneuse; que, de là à Sinope, ville située sur le Pont-Euxin, il y a une route de cinq journées, en ligne directe; enfin, que Sinope est vis-à-vis l'embouchure de l'Ister. De là, se tire sans peine la conclusion, que l'embouchure de l'Ister fait face à l'Égypte. Scylax, ou l'auteur dont Scylax tient ces renseignements, aura raisonné de même. Ce passage d'Hérodote nous donne la clef des procédés bien simples, dont usaient les géographes de cette époque, pour établir leurs notions tout-à-fait empiriques.

Note relative à la page 50.

Si Messène signifiait territoire du milieu, cette dénomination n'aurait rien d'étonnant; car elle se retrouve dans plusieurs contrées. Sans parler de Mittaw, qui signifie ville du milieu, de Middelbourg, de Middletown, et d'une foule de noms semblables, arrêtons-nous à Milan, ou Mediolanum, ville qui s'appela ainsi, parce qu'elle est dans l'intérieur des terres, et même assez éloignée de tout grand fleuve. Voy. Moréri, art. Milan. Dans Scylax, Messène, quoique voisine de la mer, peut être considérée comme ville de l'intérieur, par opposition à Cyllène, qui est qualifiée de port de Messène. Du reste, des traditions auront célébré la gloire de Polycæon: il est possible que sa femme, quel qu'ait été son vrai nom, l'ait donné à une cité naissante; que cette dénomination ait cédé la place à une autre, toute relative et toute locale; qu'on se soit rappelé cependant, que la femme de Polycæon avait donné son nom à la ville, et qu'on en ait

conclu, après coup, que cette princesse s'appelait Messéné. On peut tout supposer, il est vrai; mais je ne me permets ces conjectures, que pour me rendre compte d'une étymologie toute grecque, et d'une tradition qui semble défigurée; car ce détail n'importe pas au fond de la question.

Note relative à la page 51.

Dans le passage où Diodore a paru affirmer qu'il avait existé une ancienne Messène, πόλις ne signifie que le peuple messénien, son existence politique. Je suppose même qu'on persistât à voir dans cette expression ἀνέσωσε πόλιν ἐπίσημον, le sens de ville, on n'en pourrait encore rien conclure contre le sens que je donne au passage en général. Dans le mot ἀνέσωσε, le verbe ἔσωσε régirait directement πόλιν, et la préposition ἀνά, qui marque réitération, se rapporterait dans la pensée à la nation messénienne, et non au mot πόλιν, qui suit le verbe. Il releva comme ville, une Messène, qui avait été asservie comme province. Chez tous les peuples, et chez les meilleurs écrivains, il y a de ces petites inexactitudes de diction. Ce qui prouve que Diodore doit être entendu ainsi, c'est tout le contexte (XV, 66). Ἐπαινονδας νικητήρ, συνεβούλευε τοῖς τε Ἀρκάσι καὶ τοῖς ἄλλοις συμμάχοις οἰκίσαι τὴν Μεσσηνίαν, πολλὰ μὲν ἔτη γεγενημένην ἀνάστατον..., conseilla aux Arcadiens et aux autres alliés, de COLONISER MESSÈNE, anéantie durant de longues années. Je traduirais οἰκίσαι τὴν Μεσσηνίαν, par instaurare Messeniam. Si Diodore eût voulu dire Messène, ville rétablie, il aurait écrit ἀνοικίσαι. Plus bas il ajoute: ἀνερχήθησε τοὺς ὑπολειμμένους τῶν Μεσσηνίων, revocavit superstites Messenios. Il emploie ici en composition la particule itérative ἀνά, parcequ'il s'agit des Mes-

séniens, comme peuple. Puis : ἔκτισε τὴν Μεσσήνην *il fonda Messène, et non pas refonda*. C'était pourtant là le véritable lieu où devait se trouver l'idée de *rebâtir*, s'il était question d'une réédification de ville jadis démolie. Enfin Diodore résume l'œuvre entier de la politique d'Épaminondas, par ces mots : καὶ τὴν χώραν ἀνοικοδομήσας, ἀνέσωσε πόλιν ἐπίσημον ἑλληνίδα, *et ayant regarni d'habitations le territoire (c'est-à-dire la province Messénienne), il releva une cité grecque célèbre*. On voit par l'ensemble du passage, que mon interprétation d'ἀνέσωσε πόλιν, n'est pas subtile; et que, dans l'idée de Diodore, Épaminondas relève la Messénie entière, en bâtissant Messène pour la première fois, mais qu'il ne relève pas, à la lettre, *la ville de Messène*. D'ailleurs le sens propre de πόλις, celui de *petit état*, est trop connu, pour que son application puisse choquer ici. Cf. not. 193 et 572 ad Scyl. Du reste, il n'est pas inutile de remarquer l'emploi de κτίζειν νῆσον ou χώραν, dans le sens de *peupler une contrée, une île*. Voy. Siebelis (*Symbol. crit.*, page 106.) à l'occasion de ce passage d'Apollodore : Ἀθήμας δὲ, κτίσας τὴν Χώραν, Ἀθμαντίαν ἀπ' ἑκατοῦ προσηγόρευε (*Biblioth. I, c. 9, §. 2.*)

Note supplémentaire.

Je pourrais encore faire valoir comme présomptions en faveur de l'antiquité du Périple, 1° que la dénomination τὰ ἐπὶ τῆς Θράκης, qui sert à Thucydide et aux écrivains contemporains, pour désigner les possessions Athéniennes en Thrace, depuis Périclès jusqu'à Philippe, ne se trouve pas une seule fois dans Scylax : si ce Périple avait été rédigé dans la première moitié du règne de Philippe, comme le pense M. Niebuhr, il n'est pas croyable que cette locution n'eût pas été employée.

2° Scylax, en parlant de l'île de Ténédos, mentionne l'astronome Cléostratè, célèbre par l'invention d'un almanach. Pourquoi le nomme-t-il? Parceque cet astrologue vivait environ 580 ans avant Jésus-Christ, et que antérieur de peu à Scylax, il laissait des souvenirs récents. Si notre géographe eût vécu plus tard, il aurait eu à nommer plusieurs savants ou astronomes, et n'eût pas fait particulièrement attention à celui-là. Je dois cette dernière conjecture à M. Saint-Martin. Voy. aussi *Mém. de l'Ac.*, t. XLII, pag. 362, 363.

Je ne dois pas taire que Naupacte, placée par les uns en Étolie, par les autres en Locride, est mise par Scylax en Étolie; et que Strabon (p. 653, B) dit que Philippe adjugea aux Étoliens cette ville appartenant d'abord à la Locride. Mais rien ne dit qu'avant Philippe, Naupacte n'ait appartenu aux Étoliens à certaines époques. Il y a plus, cette idée d'adjuger prouve qu'il y avait eu débats et contestation entre les deux peuples voisins. Ainsi, tandis que Thucydide (I, 103) place Naupacte dans la Locride, Scylax la met en Étolie, et c'est peut-être encore un indice de l'ancienneté du Périple.